

## 19, 20 et 21 novembre au Palais des sports



89 % des Cristoliens sont satisfaits de vivre à Créteil.

Pendant trois jours, toutes les forces vives de Créteil -organismes, associations et particuliers intéressés- sont invitées à participer aux Assises de la Ville. Celles-ci doivent favoriser la mise en place d'une stratégie globale d'aménagement et de développement sur l'ensemble de la commune et permettre l'approfondissement du Contrat de ville.

Supports des différents ateliers, six rapports de travail sont présentés, qui dressent un rapide bilan de l'existant et proposent des pistes de réflexion sur les thèmes qui seront débattus. Sans prétendre à l'exhaustivité, ces rapports doivent servir de base à l'expression, à l'échange et à la confrontation des expériences de tous ceux qui voudront bien s'associer à ces Assises et, par leur contribution, enrichir la démocratie locale.

A l'appui des rapports vous est également proposé un sondage récent, réalisé en septembre 93 par SCP Communication, sur l'état de l'opinion des Cristoliens, couvrant la plupart des grandes questions qui feront l'objet d'ateliers au cours des Assises de la Ville. Réfléchir ensemble, s'enrichir mutuellement des expériences de chacun, dégager les grandes orientations pour l'avenir, tels sont les enjeux de ces Assises auxquelles tous ceux qui souhaitent exercer pleinement leurs responsabilités de citoyen sont chaleureusement conviés.

**D**epuis les lois de décentralisation de 1983, les communes ont été dotées de responsabilités nettement accrues pour gérer le territoire, fixer le droit des sols et accorder les autorisations. Dans ce but, elles disposent d'outils d'intervention sur les marchés fonciers (droit de préemption) et peuvent articuler leur développement avec des moyens nouveaux de financement (programme d'aménagement d'ensemble).

Droit, par conséquent, de construire ou de réhabiliter mais également de transformer l'urbanisme de la commune.

Au-delà de ce droit est le devoir de proposer un cadre de vie adapté aux aspirations des habitants et un environnement de qualité qui créent l'identité de la ville et le bien-être quotidien. Dès lors, l'urbanisme comme l'environnement, l'économie ou l'habitat, ne peuvent être traités séparément et sans relation avec le social.

Cette nécessité d'une politique globale, appuyée sur une large concertation avec les habitants à travers des outils spécifiques, comme par exemple Créteil Habitat, caractérise la démarche de la Municipalité de Créteil.

Sur le plan de l'urbanisme, le souci majeur est l'équilibre urbain des quartiers, tant dans la qualité de l'habitat, des espaces extérieurs, des équipements et services de proximité que des transports.

La recherche d'une amélioration constante des conditions de vie et, en ce sens, de la réduction des disparités et inégalités sociales, sous-tend les choix d'aménagement et la politique de planification du développement cristolien.

Mais l'enjeu à Créteil est complexe. Il doit s'inscrire dans le cadre des différents échelons de décisions, nationaux, régionaux, départementaux et composer avec. Ainsi, les projets d'aménagement à Créteil se voient contraints et modelés par de grandes voiries structurantes dans le sud de la commune, par le projet d'intérêt général du transport en commun en site propre (Trans-Val-de-Marne) dans le centre ancien et, d'une façon générale, par le contenu du Schéma directeur d'Ile-de-France, creuset des grandes ambitions nationales et fondement de la politique régionale.

Dans ce cadre, la Ville de Créteil a la charge de répondre aux besoins en logements des Franciliens, et des Cristoliens en particulier, en tant que pôle régional et ville-préfecture.

Créteil cherche ainsi son développement avec la volonté d'une urbanisation cohérente et équilibrée, avec des principes qui ont fait sa réussite : la diversité de l'habitat, l'échelle humaine et la qualité architecturale des constructions, un environnement soigné en ce qui concerne le paysage, les espaces verts, les cheminements, les transports, l'offre de services adaptés et nombreux dans l'ensemble des quartiers, l'écoute des habitants, que ce soit dans l'expression de besoins collectifs ou de demandes particulières, la recherche d'une harmonie sociale où la convivialité et le dialogue servent à la fois d'objectifs et d'outils, le développement économique appuyé sur une offre diversifiée d'espaces d'activités.

Au-delà, un constat et une récompense attendus : une ville qui affirme son identité et qui offre des conditions et un cadre de vie sans cesse améliorés.

Les repères principaux de ce dynamisme sont :

- la mise en place d'une large politique de développement urbain sur l'ensemble des quartiers de la ville, qui s'est traduite par des actions globales de réhabilitation de bâtiments, d'espaces extérieurs, d'implantation ou de rénovation d'équipements accompagnées, le plus souvent, de nombreuses opérations à caractère social. Là encore, le but poursuivi est de favoriser l'unité de la ville et la réappropriation des espaces par les habitants. Ont ainsi été réalisés des parkings, une voie piétonne, des squares publics, le réaménagement de l'ensemble des îles et bords de Marne, des cheminements piétons, des terrains



**94 % des Cristoliens jugent importantes les réhabilitations entreprises dans les quartiers.**

de sport, etc. Cette démarche a bénéficié plus récemment aux quartiers du Mont-Mesly, des Emouleuses, des Bleuets-Bordières, des Sablières et du Petit-Pré, de la Habette, de la Croix-des-Mêches et du Montaigt ;

- la création de nouveaux quartiers : la Côte-d'Or, les Coteaux-du-Sud, l'Ormetteau, le Port, les Bordières, le Halage et, en cours de réalisation, la Source et les Sarrazins ;

- la rénovation du centre ancien, accompagnée de logements tant locatifs qu'en accession à la propriété, de locaux d'activités, d'équipements et d'aménagements de voirie (voie piétonne, carrefours, trottoirs...) ;

- la réalisation d'ouvrages d'art pour améliorer les circulations et les liaisons : passerelle entre les nouveaux quartiers du Lac et de la Habette, pont promenade du "lien de ville" entre le quartier de la Source et celui des Sarrazins ;

- la création de vastes zones d'accueil d'activités et de bureaux renforçant le bassin d'emploi que constitue Créteil : le Clos-des-Ridolles, Créteil-Parc, le parc des Sarrazins, le parc de la Brèche, l'espace Pompadour (Basse-Quinte, Haute-Quinte), l'achèvement de la zone industrielle des Petites-Haies ;

- des actions multiples et diversifiées dans le domaine de l'environnement : parc de la Côte-d'Or, cheminement piétonnier autour du lac, extension du parc Saint-Jullien dans le centre ancien, aménagement des îles et des bords de Marne, place d'eau et canal dans le quartier de la Source, développement de la géothermie, rénovation de l'éclairage public, réaménagement de squares et d'aires de jeux, réalisations de fresques murales, création de parcs de stationnement public, actions florales d'embellissement, lutte contre les pollutions de l'eau, de l'air ou dues aux bruits ;

- politique active en faveur du développement des transports en commun ;

- participation au développement et à l'intégration de l'université dans la ville et à la reconstruction des collèges et des lycées.

# Environnement, aménagement, économie



81 % des Cristoliens apprécient la création du quartier de la Source.



63 % des Cristoliens sont satisfaits de l'action de la municipalité en faveur du développement économique.

## Aujourd'hui, que retient-on de Créteil ?

Au niveau régional, forte de 82 000 habitants, Créteil a l'image d'une grande cité, ville-préfecture, ville universitaire et pôle capital de développement urbain. Au niveau départemental, elle est considérée, avec ses équipements de ville-préfecture et le poids de ses 44 500 emplois et ses 1 500 entreprises, comme la commune principale du département. Au niveau local, elle apparaît comme une ville "verte" avec ses 167 hectares d'espaces verts, la proximité de deux fleuves et la présence d'un lac au cœur de la ville. Les habitants estiment que cette cité, lieu de solidarité, est agréable à vivre.

## Quels sont les enjeux de demain ?

Construire la ville est un exercice permanent. Il convient de rester lucide sur les problèmes incessants qui l'agitent et ne pas relâcher les efforts. Il n'y a pas de villes achevées, il n'y a que des villes en devenir qui impliquent des stratégies de longue haleine.

Créteil projette ainsi sur l'avenir et prépare la ville de demain, en s'appuyant sur le bilan de ses réalisations. A cette fin, elle lance aujourd'hui d'une part, un vaste "Programme de référence", étude qui permettra de vérifier et de corriger ses objectifs en matière d'habitat et de logement, d'aménagement urbain et de traitement des espaces et où l'action économique, l'équilibre financier et la qualité de l'environnement sont des préoccupations majeures. D'autre part, un plan municipal d'environnement est en cours de réflexion pour élaborer, en concertation, les mesures à prendre et les actions à poursuivre, pour ce qui concerne la propreté, le traitement des déchets, la qualité de l'eau, le paysage urbain, les lieux publics ; orientations qui, une fois retenues, seront inscrites dans le cadre d'une charte.

Les programmes de logements neufs sont étudiés dans la volonté d'une densité réduite, d'une hauteur limitée, dans le souci de la diversité et de la mixité des catégories de logements, sur des plans d'urbanisme qui recherchent fonctionnalité, cohérence et lisibilité. L'agressivité est absente de l'architecture dont l'image doit refléter la fonction. Par exemple, l'usage de toits sur les constructions d'habitations renforce l'idée de "maison traditionnelle" et affirme la qualité et la dimension humaine voulues dans les nouveaux quartiers.

Le parc urbain des Coteaux-du-Sud sera prolongé et rejoindra les bords du lac, via le grand mail piétonnier du "lien de ville" en cours de réalisation.

Dans les années à venir, il est aussi prévu de créer le quartier des Sarrazins, sur la pente sud à l'extrémité du Mont-Mesly, qui comportera des logements, des activités et des équipements. Des voies nouvelles permettront de relier l'ensemble des quartiers sud de Créteil au Mont-Mesly. Créteil-Parc sera achevé et constituera une ceinture de 16 ha de petites et moyennes entreprises au pied de ce quartier.

Parallèlement, et pour poursuivre l'action économique vigoureuse engagée depuis plusieurs années sur Créteil, d'autres espaces vont être ouverts à l'accueil et au développement des entreprises. Pour maintenir une forte et constante activité économique, Créteil a décidé de favoriser un accueil diversifié des entreprises pour répondre à la demande de bureaux, d'ateliers, d'entrepôts, d'artisans, etc., au travers de multiples zones et parcs prévus à cet effet. Au total, de nouvelles et importantes surfaces d'activités pourront être commercialisées dans le temps, offrant ainsi à Créteil un potentiel de ressources propres à assurer son avenir.

Dans le cadre de cette politique de l'emploi, le petit commerce est également pris en considération. Son intérêt en tant que service de proximité pour les habitants et élément d'animation des quartiers, est un atout considérable pour la qualité de vie en ville.

Les transports en commun, indispensables au maintien et à la venue d'activités ainsi qu'au confort des habitants pour leurs déplacements quotidiens, sont au premier plan des enjeux à moyen et long terme. La Ville de Créteil demande la prolongation du métro jusqu'au "lien de ville" et son maillage avec le projet orbital, nouveau réseau de transport devant relier les différentes lignes de RER.

Les efforts de réhabilitation, liés à des mesures sociales, seront poursuivis sans limite géographique et toujours en association avec les habitants, dans la volonté de répondre à leurs aspirations et à leurs besoins, et avec le choix de valoriser le patrimoine pour améliorer le cadre de vie.

Enfin, Créteil souhaite l'extension des espaces verts et de jeux de la Base de loisirs et du parc départemental. En fonction du Schéma directeur régional et des moyens qui seront associés, elle organisera la création du dernier quartier : celui du Lac. Pivot entre le quartier de la Source et les espaces de loisirs, l'existence de ce secteur urbain sera conditionnée par les options du Schéma, les propositions en terme de transports, la réalité économique et devra être le fruit d'un projet partagé avec les habitants.

Une ville ne saurait se réduire à des bâtiments et des infrastructures. Elle est d'abord une communauté d'hommes et de femmes avec leurs besoins, leurs aspirations, leurs problèmes. Un projet de développement urbain doit donc créer les conditions pour que se multiplient les liens entre les habitants, pour que naissent chez chacun d'entre eux le sentiment d'appartenir à une collectivité et le désir de vivre ensemble.

La culture, le sport, les loisirs s'avèrent dans cette perspective des atouts majeurs, des éléments d'animation au sens premier du terme : des éléments qui donnent une âme.

La présentation des principaux axes de la politique initiée ces dernières années sera suivie de celle des orientations pour demain.

### Diversité des activités, partenariats, coordination

Chaque Cristolien doit pouvoir trouver à Créteil les moyens de son épanouissement personnel : cette volonté guide l'action de la Municipalité. Il s'agit donc d'offrir des équipements, de soutenir les initiatives multiples qui apparaissent pour répondre à la diversité des aspirations.

Le secteur sportif avait posé un principe qui peut s'appliquer à l'ensemble des animations : "Le sport pour tous, et le plus haut niveau possible pour ceux qui le souhaitent".

Cela suppose une variété d'équipements et de propositions. Ainsi, dans le domaine culturel, à côté des lieux de diffusion culturelle de haut niveau (Maison des Arts, Festival de Films de Femmes ou les quatre salles "Art et essai" du Palais et de la Lucarne), la pratique amateur fleurit dans les différentes MJC-MPT ou les associations. A titre d'exemple, une dizaine de compagnies de théâtre d'amateurs ou semi-professionnels ont des liens avec la Ville, une quinzaine de groupes musicaux de jeunes répètent dans les locaux aménagés.

Reliure, peinture sur soie, poterie, dessin, danse, chant choral, égyptologie, calligraphie... la liste des propositions ressemble à un inventaire à la Prévert. On pourrait y ajouter 282 500 prêts de livres et presque 50 000 prêts de disques par le service des bibliothèques-discothèque. A chacun est aussi offerte la possibilité de se perfectionner, c'est notamment le rôle de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique fréquentée par près de mille élèves et des activités proposées dans les équipements socioculturels.

Dans le domaine sportif, la même diversité existe depuis le sport de haut niveau, qui joue un rôle d'entraînement, jusqu'au sport pour tous. Cette diversité s'exprime au sein de plus de 50 disciplines sportives dans le cadre de la politique omnisports soutenue par la Municipalité et l'Office municipal des sports et se traduit, quel que soit le niveau de pratique, l'âge, le sexe ou le niveau social, par le plaisir identique ressenti par près de 16 000 licenciés : celui de partager des émotions, une passion, celui de se retrouver et de se dépasser.

L'effort de la Ville se traduit concrètement par la mise à disposition d'équipements : la Maison des Arts, le conservatoire, les 7 MJC et centres sociaux, les 8 bibliothèques et le bibliobus, les Cinémas du Palais, le Palais des sports, le PMS, les 17 gymnases de Créteil.

La Municipalité assure aussi le fonctionnement des services municipaux et participe financièrement très largement à la vie des associations. En 1993, dans les secteurs sportif et culturel, près de 80 associations ont reçu des subventions municipales pour un total de près de 35 millions de francs.

Le soutien aux associations est un principe fort de l'action municipale, car celles-ci permettent une expression des différences dont



**88 % des Cristoliens jugent satisfaisante l'action de la municipalité en faveur de la culture.**



**92 % des Cristoliens jugent satisfaisante l'action de la municipalité en faveur du sport.**

la somme fait la richesse de notre société, que les regroupements se fassent par centre d'intérêt, par l'âge ou l'identité culturelle. Cela suppose un partenariat et une coordination des initiatives. L'Office municipal des sports et la commission extra-municipale de la culture, qui a remplacé le Comité de coordination culturelle de Créteil, remplissent cette mission.

### Un projet qui s'inscrit dans la politique urbaine

La volonté de partenariat, le souci de répondre à un plus grand nombre d'aspirations ne doivent pas pour autant exclure la définition de priorités dans l'action municipale. Il n'est hélas pas possible de répondre à toutes les demandes, et les difficultés que connaît aujourd'hui notre pays doivent inciter à une utilisation rigoureuse



**86 % des Cristoliens apprécient l'action de la municipalité en faveur des loisirs.**

de l'argent des contribuables. Les politiques culturelle et sportive ne sont pas des entités autonomes, elles s'inscrivent dans un projet urbain global.

Les choix d'urbanisme reflètent cette volonté. Ainsi, autant que possible, ces équipements sont disséminés dans les divers quartiers de la ville, c'est vrai des gymnases, des bibliothèques, des ludothèques, des MJC-MPT. Cela a aussi été marqué par la création d'un terrain d'évolution libre dans le quartier Casalis, et bientôt dans d'autres quartiers. L'équipement peut aussi être un élément de la vie d'un quartier. Les Cinémas du Palais contribuent à l'animation d'un centre commercial ; les ateliers mis à disposition des artistes et des artisans dans les nouveaux quartiers permettent de recréer une rue vivante avec des vitrines animées.

L'animation culturelle et sportive est bien au cœur de la vie de la cité. Elle contribue à accroître le sentiment d'appartenir à une collectivité. Une ville de banlieue rassemble des habitants venus d'horizons différents, ressentant parfois un sentiment de déracinement qu'accroît la masse de la région parisienne. Les solidarités y sont souvent distendues.

De grandes manifestations comme le carnaval ou Tout Créteil court, l'identification à une équipe de football ou de handball, l'image de la Maison des Arts, participent à ce sentiment d'appartenance à une communauté. Les pratiques sportives et culturelles favorisent aussi les rencontres : rencontres entre voisins qui ne se parlaient pas toujours, rencontres entre âges différents comme au

carnaval ou dans la chorale inter-âges, rencontres aussi des cultures de notre ville avec les manifestations des Antillais, des Bretons ou des Auvergnats, la semaine culturelle juive, le festival du film arabe...

Un effort tout particulier a été entrepris en direction des jeunes et plus particulièrement des scolaires. Cette priorité s'explique par la jeunesse démographique de Créteil mais aussi parce que dans un monde de plus en plus rude, tout ce qui accroît le développement et l'épanouissement des potentialités des enfants et des adolescents est un gage d'avenir. La Ville a mis à disposition des écoles des moniteurs sportifs et des animateurs musicaux. Les bibliothèques accueillent chaque année plus de 500 classes, sans parler des actions de plus grande ampleur comme les Quinzaines du livre pour enfants ou l'Art en jeu, les Cinémas du Palais ou la Lucarne qui offrent de nombreuses animations en collaboration avec les écoles, collèges et lycées. Des classes aménagées permettent une pratique sportive ou musicale de haut niveau pour les enfants qui en ont fait le choix. Surtout, la Ville s'est résolument engagée dans un partenariat avec les écoles pour favoriser l'aménagement du temps de l'enfant (voir rapport Education).

Enfin, la politique volontaire de la Ville en matière de réhabilitation et de lutte contre l'exclusion trouve une concrétisation dans les secteurs culturel et sportif. Les moniteurs sportifs municipaux assurent une animation régulière dans les divers quartiers de la ville, notamment ceux les plus touchés par les difficultés actuelles. Avec le soutien financier de la Municipalité, des activités culturelles sont proposées aux jeunes des quartiers dans les domaines du théâtre, de la musique, du chant choral. Une programmation spécifique de concerts a permis d'accueillir de nombreux groupes au Palais des sports ou dans les MJC ; chaque vendredi, le Club de Créteil ouvre son bar musique. Ces animations prennent une ampleur toute particulière pendant les vacances avec l'opération Antirouille qui offre des activités à tous les jeunes de Créteil et dont le rôle préventif est reconnu par tous.

## Les perspectives

Les difficultés actuelles doivent nous inciter à une rigueur accrue pour mieux répondre aux nouveaux défis sociaux. Il nous faut mieux définir nos objectifs et les publics prioritaires, et se donner les moyens de réussir.

Cela peut se traduire en terme d'aménagement et d'équipement. Ce que la Ville a déjà très largement entrepris dans le Mont-Mesly sera mis en œuvre dans les autres quartiers. La même règle présidera aux choix : l'urbanisme doit être au service des hommes et des femmes.

Le renforcement de la collaboration entre tous ceux qui participent à cet effort est un impératif. L'action culturelle et l'action sportive sont complémentaires, celle des services municipaux et celle des associations aussi. Il nous faut mieux définir les lieux et les modalités de la concertation, peut-être en supprimant des procédures trop complexes ou obsolètes.

Enfin, le rôle de chacun doit être clairement établi. Des contrats doivent lier la Ville et les grandes associations sur des objectifs précis et évaluable.

Créteil se veut une ville sportive, se veut une ville culturelle parce qu'elle veut simplement être une vraie ville pour vivre.

La prévention de la délinquance et la sécurité des habitants font partie des priorités de la Municipalité, qui s'efforce d'apporter en ce domaine, et en concertation avec tous les partenaires, des réponses globales concrètes.

Partant du double principe que la prévention est l'affaire de tous et que l'acte délinquant ne doit pas rester sans réponse, la Ville s'inscrit dans une démarche, associant répression - du ressort des forces de police- prévention, solidarité.

Pour ce faire, elle a mis en œuvre depuis plusieurs années dans le cadre du Conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD) avec toutes les institutions concernées : police, justice, associations, une concertation très large, dont les résultats sont reconnus par tous.

Considérant, par ailleurs, qu'il ne peut y avoir de solution aux problèmes de délinquance et d'insécurité que globale, la Ville de Créteil a développé un ensemble de dispositifs qui s'attaquent aux racines du problème : échec scolaire, désœuvrement, toxicomanie... et des actions qui contribuent à la protection des plus faibles.

### Bilan de l'existant

Tous les pouvoirs publics sont concernés, sans pour autant que les frontières entre les différents champs de compétence soient délimitées rigoureusement.

Tout ce qui relève de la sécurité publique et de la toxicomanie est du ressort de l'Etat.

Le Département, lui, a à prendre en charge la prévention de la délinquance et l'accompagnement des familles par le biais du financement des clubs de prévention, des circonscriptions (assistants sociaux), des PMI, etc.

Enfin, reviennent aux collectivités locales toutes initiatives pouvant compléter et améliorer les services précités.

Ainsi, Créteil assure des prestations sociales qui sont de la compétence de la ville (prestations sociales, RMI, petite enfance, personnes âgées, etc.), mais elle participe aussi activement à la prévention par des subventions aux associations comme Drogues et société, Créteil solidarité, l'Union village-Action prévention, l'Union locale des MJC, les centres socioculturels, etc.

Le travail réalisé en commun est possible grâce à l'existence d'une vie associative forte (il est recensé 180 associations sur Créteil) soutenue par l'Etat et la Ville dans le cadre du Conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD) ou du Contrat d'agglomération.

Autour d'un axe fort : "le bien être et la sécurité des Cristoliens", se conjuguent les actions de lutte contre la toxicomanie (Drogues et société) et la délinquance (VAJP Club de prévention).

Dans le domaine de la toxicomanie, l'articulation entre la répression et la prévention doit fonctionner au mieux. Si la répression du trafic de produits illicites et des actes délictueux commis par les toxicomanes est nécessaire, il n'en demeure pas moins qu'un travail de fond dans le domaine de la prévention doit être réalisé.

C'est pourquoi l'association Drogues et société qui accueille, oriente et accompagne les toxicomanes, intervient aussi en amont dans les établissements scolaires, dans les quartiers pour engager les adolescents à se prémunir contre la drogue, mais aussi à être des relais dans les quartiers.

Ce travail est doublé d'une activité forte auprès des parents de toxicomanes pour que ceux-ci puissent aussi agir dans ce domaine, tant pour eux-mêmes que pour d'autres parents désorientés par ce problème.

Ces actions de fond nécessitent l'existence de réseaux actifs, c'est pourquoi Drogues et société sollicite les gardiens d'immeubles, les



**90 % des habitants jugent importante l'action de prévention Antirouille initiée par la municipalité.**

habitants de quartier mais aussi les partenaires médicaux et sociaux de la ville. Mais la Municipalité entend aller plus loin dans son intervention sur la prévention, aussi subventionne-t-elle le club de prévention (Village action jeunesse) en complément de l'aide financière départementale.

Ce soutien permet au club de prévention d'ajouter à ses interventions traditionnelles une action auprès des plus petits par la présence d'animateurs de rue qui, grâce à la lecture et au sport, les aident à retrouver le chemin des bibliothèques, des structures socio-culturelles, des structures sportives et, par là, le chemin de l'école. De même que le soutien apporté à ce club de prévention dans le cadre de la sécurité routière permet d'amener les plus grands à mieux assimiler les règles du code de la route et, partant de là, à se responsabiliser davantage et respecter l'autre.

Mais la petite délinquance, et l'insécurité qui peut en résulter, est souvent la conséquence d'une situation sociale difficile.

Aussi, la politique de la Municipalité en matière de prévention est de permettre la mise en place d'activités ayant une portée plus étendue touchant aussi bien l'accompagnement scolaire, les loisirs, le sport que l'emploi.

En matière d'aide aux devoirs, par exemple, les centres socioculturels, les MJC dans les quartiers sont les lieux d'expériences riches et originales, pour lesquelles on déplore un manque criant de bénévoles.

Mais si la Ville intervient directement dans le cadre précis de la prévention, elle est partenaire dans d'autres activités comme celles développées par les CES (Comité d'environnement social), qui sont des instances de concertation dans les établissements scolaires du second degré.

Ces instances facilitent les relations entre l'établissement scolaire et la vie de quartier, le rendant ainsi plus proche de la population, plus en prise avec les réalités des élèves et de leurs familles.



**60 % des Cristoliens jugent satisfaisante l'action municipale en faveur de la sécurité.**

L'effort particulier mené par la Ville dans le domaine du sport dépasse largement les activités de sport de haut niveau.

En effet, le service des sports développe et améliore d'année en année l'animation sportive de quartier. Chaque quartier bénéficie d'un animateur sportif qui, en partenariat avec les acteurs sociaux, organise des activités permettant aux jeunes d'accéder à des loisirs correspondant à leurs besoins.

Dans ce tour d'horizon, non exhaustif, des actions de prévention soutenues par la Municipalité, Antirouille, qui a fêté ses dix ans cette année, tient un rôle particulier. Cette opération permet à toute une population d'enfants et de jeunes qui ne partent pas en vacances de bénéficier de loisirs, d'activités ludiques pendant l'été.

En matière de formation et d'emploi, les actions menées par la Mission locale et la Régie de quartier concernent chaque année des centaines de jeunes.

Mais si la prévention c'est avant tout d'intervenir auprès des jeunes et des enfants, elle doit aussi permettre de prévenir l'acte délictueux, c'est-à-dire protéger les biens et les personnes. Aux efforts précités s'ajoutent les mesures de sécurité prises par la Ville à travers un contact permanent avec la Préfecture et les différents services de police et de gendarmerie.

La Ville s'investit directement par des actions comme la téléalarme ou les portes sans soucis proposées aux personnes âgées.

Enfin, la Municipalité a signé en février 1993 avec l'Etat un "Projet local de sécurité".

Ce projet contribue notamment à inscrire l'action de la police dans une politique globale par une réelle exigence de "concertation et de partenariat qui doit se développer au plus proche de la population", avec une priorité affirmée en faveur de l'ilotage.

L'objectif recherché est l'amélioration de la sécurité des habitants de Créteil par le renforcement des services concourant à leur sécurité, l'amélioration de l'accueil dans les commissariats et bureaux de police, le renforcement de la sécurité dans le centre commercial Créteil Soleil et du parking attenant, enfin, par une plus grande attention apportée à la sécurité de la Base de loisirs.

Ces actions peuvent d'autant mieux être menées que les services de police sont rendus plus disponibles. C'est pour cette raison que la Municipalité a décidé de prendre à la charge de ses services la gestion administrative de cartes d'identité et des passeports libérant

ainsi plusieurs fonctionnaires de police pour les rendre plus efficaces sur le terrain.

Souhaitant par ailleurs contribuer au renforcement des forces de police sur son territoire, la Ville a mis des logements à la disposition de jeunes appelés du contingent effectuant leur service national dans la police.

## Orientations et perspectives

La Ville entend maintenir ses efforts dans ces secteurs alors même que le contexte économique et politique actuel n'autorise aucun relâchement.

Il est aussi important de dégager une cohérence dans les actions entreprises sur la ville aussi bien en matière de prévention que de sécurité :

- cohérence dans l'action des différents services ou organismes impliqués,
- cohérence dans la logique territoriale de ces interventions.

Cette politique globale n'est possible qu'en lien avec les partenaires associatifs ou institutionnels.

C'est pourquoi il est important de maintenir en place l'outil de concertation permanent qu'est le Conseil communal de prévention de délinquance qui permet d'imaginer des réponses adéquates conformes aux réalités de terrain et répondant à l'attente des citoyens.

Mais l'on ne peut aboutir à cette cohésion qu'avec la participation active de la population et ce n'est pas là le moindre des paris.

En effet, le contexte n'est pas favorable à une implication directe des citoyens : les inquiétudes liées aux difficultés que traverse notre société provoquent rempli sur soi, réflexes sécuritaires, égoïsme, etc. Et pourtant, si l'on veut éviter les situations extrêmes, il est impératif de renouer le dialogue, de mettre tout en œuvre pour aboutir à atténuer les tensions qu'une situation d'incompréhension ne peut qu'exacerber.

Pas plus les acteurs sociaux que les représentants de la loi ne peuvent convenablement intervenir, s'il n'y a pas de la part de la population un réel effort de participation à la vie de la cité.

Dans ce domaine aussi, Créteil dispose d'atouts. Des initiatives naissent dans les quartiers, des volontés s'affichent. Des initiatives municipales concrétisent d'ailleurs ce rapprochement nécessaire non seulement entre les populations d'origines différentes mais aussi de générations différentes.

Il y a donc à développer d'autres réponses ou tout au moins à les reconsidérer.

Evidemment le chômage, que ce soit pour les jeunes et les moins jeunes, est la préoccupation majeure. La Municipalité inscrit dans le "Contrat ville" un axe concernant l'insertion par l'économique, mais encore ici rien ne peut se faire sans un réel partenariat avec le secteur des entreprises.

Il en va de même pour l'échec scolaire. S'il est urgent de travailler dans ce domaine, il faut aussi que la population et les enseignants se mobilisent autour de ce thème fort.

La société bouge, les demandes et les besoins se modifient.

Dans ce contexte, pourra-t-on éviter un débat sur une modification du fonctionnement des structures et des services, que ce soit dans le domaine de la culture, de l'animation, du social ?

Peut-on imaginer développer un autre rapport à la justice à l'instar de ce qui se fait déjà par la présence de lieux de médiation pénale, l'existence de travaux d'intérêt général, de chantiers extérieurs et d'hébergement post-pénitentiaire ?

Plus que jamais, "la prévention est l'affaire de tous" et plus que jamais "l'acte délinquant ne peut rester sans réponse".

L'attente sociale par rapport à l'école est considérable : elle doit tout à la fois permettre au plus grand nombre d'accéder au savoir, favoriser l'intégration et la promotion des individus. En situation de crise, cette attente se double de la nécessité de permettre à chacun d'accéder à l'emploi.

La ville est le lieu d'expression de ces attentes, alors même qu'elle ne dispose pas de tous les moyens pour y répondre.

En effet, la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales est clairement définie :

- à l'Etat, les programmes, la gestion des personnels, la validation des diplômes ;
- à la région, les lycées, l'apprentissage et la formation professionnelle de droit commun ;
- au département, les collèges ;
- aux communes, les écoles maternelles et primaires ainsi que les différents modes de garde des enfants avant leur scolarisation.

Ce partage fait de la commune le premier maillon -essentiel- de la chaîne éducative.

### Bilan de l'existant

Pour faire face à ses obligations, la Ville de Créteil a mis en œuvre une politique active en matière d'accueil, en faveur de toutes les tranches d'âge, jusqu'à 6 ans.

C'est ainsi que 451 places dans les crèches municipales collectives et familiales et 48 places en halte-garderie ont été ouvertes.

En matière scolaire, 388 classes, réparties entre 25 écoles maternelles et 24 écoles primaires, fonctionnent.

Les 5 écoles maternelles réalisées durant ces quinze dernières années répondent au souci de la Municipalité de favoriser l'accueil en maternelle dès l'âge de 2 ans.

C'est cette même préoccupation qu'elle partage avec nombre de parents qui l'a incitée, pour pallier le refus de l'Etat de créer ou de maintenir des postes d'enseignants en nombre suffisant, à mettre en place une structure de type jardin d'enfants dans des locaux désaffectés de l'école maternelle Félix-Eboué.

En terme de réalisations, la Municipalité a doté les nouveaux quartiers sud d'un groupe scolaire de 20 classes répondant au mieux aux impératifs de la pédagogie de demain tout en prenant en compte les besoins des enfants et les aspirations des parents.

Outre la construction du groupe scolaire de la Source, l'effort depuis 1988 a porté sur l'essentiel sur la réhabilitation de plusieurs écoles (Allezard, Casalis, Savignat, Monge, Péguy, Pascal, etc.).

Depuis 1989, la Municipalité s'est attachée à procéder au renouvellement total des mobiliers des écoles les plus anciennes, en particulier dans les quartiers connaissant des difficultés.

Ce sont près de 90 000 000 francs qui ont été engagés depuis 1989 pour la réalisation du nouveau groupe scolaire et la rénovation du patrimoine scolaire existant.

En matière de restauration scolaire, la cuisine centrale est chargée de fabriquer et de distribuer les repas sur une trentaine de lieux de consommation.

Sur le plan financier, le budget de fonctionnement de la restauration est passé de 17 281 394 francs en 1988, à 22 233 546 francs en 1992.

Une attention particulière est portée à la confection des 7000 repas quotidiens, à leur valeur nutritionnelle, mais aussi au cadre : c'est ainsi qu'un certain nombre de réhabilitations scolaires ont eu lieu ces dernières années (Beuvin, Allezard primaire...).

La Ville a par ailleurs engagé, en collaboration avec les enseignants et les associations de parents d'élèves, une démarche éducative



67 % des Cristoliens apprécient l'action de la municipalité en faveur de l'éducation.

tendant à favoriser l'ouverture de l'école sur l'extérieur, l'aménagement du temps de l'enfant et l'accompagnement périscolaire.

La Municipalité a toujours défendu le principe de faire partir en classe de découverte tous les CM2. Depuis 1989, ce sont 200 classes et près de 4 000 enfants qui ont pu séjourner avec leurs enseignants en montagne, à la mer ou à l'étranger.

L'organisation de ces séjours s'accompagne de mesures incitatives afin que la participation financière demandée aux parents constitue le moins possible un frein au départ de l'enfant.

Dans le domaine de l'aménagement du temps scolaire, la Municipalité a pris l'initiative de proposer et de soutenir des activités sportives, artistiques, éducatives. Ces activités sont insérées dans l'emploi du temps à des moments clés de la journée où l'attention des enfants est moins soutenue que pour des activités intellectuelles. La finalité de la démarche étant de mieux respecter les rythmes, notamment biologiques, de l'enfant. Au total, la Municipalité offre 256 heures hebdomadaires d'animation sportive et 180 heures par semaine d'activité culturelle et artistique aux élèves tout au long de l'année scolaire.

Les établissements d'enseignement privé bénéficient également du soutien de la Ville au travers de conventions de participation aux dépenses scolaires, auxquelles il faut ajouter la prise en charge de deux classes de découverte par an.

Parmi les autres initiatives, il y a lieu de citer :

- la création des classes à horaires aménagés musique, de la classe de CE2 à la 5e. Créteil est la seule ville de la région parisienne à soutenir cette démarche éducative dans le premier degré ;
- l'accueil à l'école élémentaire Félix-Eboué d'une classe intégrée d'enfants handicapés en liaison avec le centre thérapeutique des Bordières ;
- l'extension de l'aide de la Ville par une prise en charge des frais de restauration des familles cristoliennes ayant leurs enfants scolarisés dans les écoles De Maillé et Ozar Hatorah ;
- le soutien au travail mené dans le cadre de la ZEP (Zone d'éducation prioritaire).





*A l'image de l'aide aux devoirs, 79 % des Cristoliens sont satisfaits de l'action de la municipalité en faveur des associations.*

Ce sont 362 agents qui sont affectés de façon permanente au secteur scolaire. Un nombre identique d'enseignants et de vacataires intervient en complément de l'activité scolaire (encadrement des restaurants scolaires, garderies, ramassage scolaire, protection des sorties des écoles, etc.).

Enfin, il convient de signaler l'existence d'une commission extra-municipale de l'enseignement réunissant associations, enseignants, élus et fonctionnaires.

Soucieuse de favoriser la réussite scolaire des enfants, la Municipalité soutient également les initiatives prises en faveur des actions d'accompagnement scolaire.

Depuis une dizaine d'années se sont développées des réponses diversifiées à cette demande d'accompagnement scolaire et ceci dans la majorité des quartiers. Centres sociaux, MJC, bibliothèques, comités de quartier, associations, ... mobilisant professionnels et bénévoles, se sont impliqués dans cette lutte contre l'exclusion des jeunes en difficulté scolaire.

Une identification des partenaires et un recensement de leurs besoins ont été réalisés en 1991.

Il en ressort que :

- géographiquement, l'ensemble des quartiers de Créteil est couvert par le secteur associatif et les bibliothèques municipales, notamment aux Bleuets ;
- plus de 300 enfants sont concernés, dont 80 % sont d'origine étrangère.

Depuis cette date, les actions d'aide aux devoirs ont vu leur nombre s'accroître et notamment en direction des collégiens.

Parallèlement se sont ébauchées des démarches d'accompagnement scolaire différentes :

- un réseau d'échange de savoirs mis en place depuis janvier 1993 par le comité de quartier Côte-d'Or/Habette/Coteaux-du-Sud/Square Martinez ;

- une réflexion sur le "malentendu" entre la famille et l'école dans les milieux populaires, et notamment immigrés, et les actions à mettre en œuvre pour transmettre aux parents des clés simples afin de suivre la scolarité de leurs enfants (réseau associatif communautaire-Cefisem).

En matière de formation professionnelle, la Ville est confrontée à la situation des jeunes au chômage à la suite, notamment, d'un échec scolaire.

Bien que ce secteur ne soit pas de sa compétence, la Ville, par le soutien qu'elle apporte à la Mission locale, prend à sa charge une part du problème.

Chaque année, des centaines de jeunes bénéficient des dispositifs de formation mis en place par l'Etat et coordonnés par la Mission locale.

Le forum de l'apprentissage, organisé chaque année, permet de rapprocher les jeunes futurs apprentis et les entreprises.

Enfin, la Ville apporte son soutien dans le cadre du programme d'intégration aux actions d'alphabétisation et aux cours de français en langue étrangère (FLE).

## Perspectives

- Poursuivre l'effort d'entretien du patrimoine immobilier et mobilier du secteur scolaire, notamment dans le cadre du Contrat de ville 1994/1998.

- Offrir une capacité d'accueil correspondant aux besoins des habitants des nouveaux quartiers.

- Mieux prendre en compte les rythmes de vie des enfants dans leur emploi du temps journalier en leur aménageant des temps et des espaces de récupération.

- Echanger, analyser, dynamiser et valoriser les initiatives éducatives avec l'Education nationale et les partenaires éducatifs locaux (services municipaux des sports, des bibliothèques ; l'Ecole nationale de musique ; les équipements socioculturels, la Maison des Arts et de la Culture, etc.) dans le cadre des projets d'école, de l'aménagement du temps de l'enfant, des classes de découverte, etc.

- Renforcer la place de l'école sur le quartier et l'ouvrir sur le reste de la cité afin d'accompagner sa mission d'intégration, notamment en renforçant les actions déjà menées dans le cadre de la Zone d'éducation prioritaire (ZEP).

- Etre attentif à la qualité d'accueil des enfants. Dans ce sens, il faut rappeler que ce sont souvent les enfants défavorisés qui passent le temps journalier et hebdomadaire le plus long dans l'école. Il est par conséquent nécessaire d'offrir à ces enfants des lieux le matin, à la récréation et l'après-midi où ils puissent être libres de se reposer (bancs à installer dans les cours, coins de repos avec la possibilité de s'allonger).

- Mener une action concertée au niveau de la commune en matière d'accompagnement scolaire, en prenant appui sur un réseau développé de bénévoles.

- Favoriser la mise en place d'actions de formation en adéquation avec les besoins des entreprises.

- Mettre en place un réseau local de "tuteurs" pour prévenir les échecs scolaires ou de formation...

**P**ermettre à chacun d'être pleinement informé, de participer activement aux affaires de la cité, d'être solidaire d'une communauté dont personne ne se sente exclu ou en voie d'exclusion, tels sont les enjeux primordiaux d'une véritable politique de la ville. Créteil a su depuis de nombreuses années se doter des moyens, des structures, des institutions, des organismes, des services permettant de répondre à trois maîtres mots qui fondent l'identité et la cohésion d'une population : citoyenneté, démocratie, intégration.

Après un rappel des quelques idées-force qui nous paraissent essentielles, nous examinerons successivement le bilan de l'existant et nous nous efforcerons de susciter la réflexion sur les perspectives d'avenir.

Un citoyen mal informé des institutions, des origines, des fondements démocratiques de son pays peut-il vraiment prétendre au titre de citoyen ? De là découle la nécessité de rechercher les moyens et les méthodes permettant aux habitants de faire l'apprentissage de l'exercice de la citoyenneté, car "on ne naît pas citoyen, on le devient".

Mais être informé est une chose, influencer sur le cours des choses en est une autre et c'est justement ce que peut faire le citoyen en participant à la "chose publique". L'exercice de la citoyenneté et la pratique de la démocratie, c'est donc la participation active aux affaires de la cité, c'est le fait de ne pas être simplement "gouverné" mais aussi "gouvernant", c'est le fait de ne pas se comporter comme un consommateur, mais comme un acteur.

L'intégration, elle, vise à favoriser la vie en commun de tous ceux qui vivent en France, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles et sociales, et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de ces différences. La politique d'intégration ne concerne pas seulement les populations étrangères ou d'origine étrangère. Elle s'adresse aussi à tous ceux qui se trouvent exclus ou en voie d'exclusion dans une société où se distend et parfois se rompt le lien social. Reste que l'intégration des populations issues de l'immigration revêt une dimension spécifique. C'est la raison pour laquelle nous l'avons traitée de façon particulière.

## Bilan de l'existant

### Démocratie locale - citoyenneté

A tous les niveaux de la vie municipale crétillienne existe pour chaque habitant la possibilité de s'informer, de s'exprimer ou d'être représenté. La revue *Vivre Ensemble* de juin, à laquelle chacun est invité à se reporter, a dressé, dans un dossier intitulé "Démocratie locale, mode d'emploi", un inventaire très complet des conditions réunies dans notre ville pour un véritable fonctionnement de la démocratie et un véritable exercice de la citoyenneté.

Nous nous bornerons à en rappeler les éléments essentiels.

#### Le Conseil municipal

C'est le parlement de la Ville qui réunit, sous la présidence du Maire, l'ensemble des conseillers municipaux élus par la population. Les réunions publiques précédées d'une période d'information, tant des élus que des habitants, donnent lieu à des débats. Le compte-rendu des séances est publié, affiché sur les panneaux prévus à cet effet et peut être consulté en mairie.

#### Les structures extra-municipales

- Le Conseil municipal d'enfants, composé de représentants élus des élèves de CM2 et de 6e de tous les établissements scolaires qui gèrent leur propre budget, apportent des idées et suggestions et débattent lors de séances plénières présidées par le Maire.

- L'Observatoire de l'environnement, composé d'élus, de fonctionnaires, de représentants des partenaires sociaux et des associations, a compétence pour étudier tout ce qui touche au cadre de vie et à l'environnement. Il se charge d'informer et de consulter la population.

- L'Office des retraités, la commission scolaire, la commission jeunes, la commission des migrants permettent aux citoyens d'être mieux asso-



**71 % des Crétilliens jugent que la municipalité est proche de leurs préoccupations.**

ciés aux affaires de la Ville et de développer leurs capacités d'initiatives.

- Les associations, qui ont un rôle fondamental dans la vie locale, sont soutenues activement dans le respect de leur autonomie.

#### Les comités de quartier

Ils sont au nombre de onze et ont pour but de créer un lien direct et concret entre la Ville et les habitants à partir des besoins du quartier.

#### Les institutions de concertation

Indépendantes et composées de membres venant de tous les horizons, elles réfléchissent sur des questions précises en liaison avec la Municipalité.

- Le Conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD) qui réfléchit, suit et coordonne les actions de prévention.

- Le Conseil local interpartenarial qui définit, propose et coordonne les actions dans le registre social et urbain qui seront mises en œuvre par la Mission de DSU.

- La Mission de Développement social urbain (DSU) qui travaille sur les questions de vie dans la cité au sens large. Depuis le 1er juillet, cette mission a pris la dénomination de "Mission ville" et a en charge le pilotage du Contrat de ville, la coordination des actions de prévention, de sécurité, d'insertion par l'économique, d'intégration, ainsi que le développement de la citoyenneté et de la démocratie locale.

Elle a également pour mission de favoriser la concertation avec les habitants et de recueillir leur point de vue dans les opérations de réaménagement ou de réhabilitation qui les concernent.

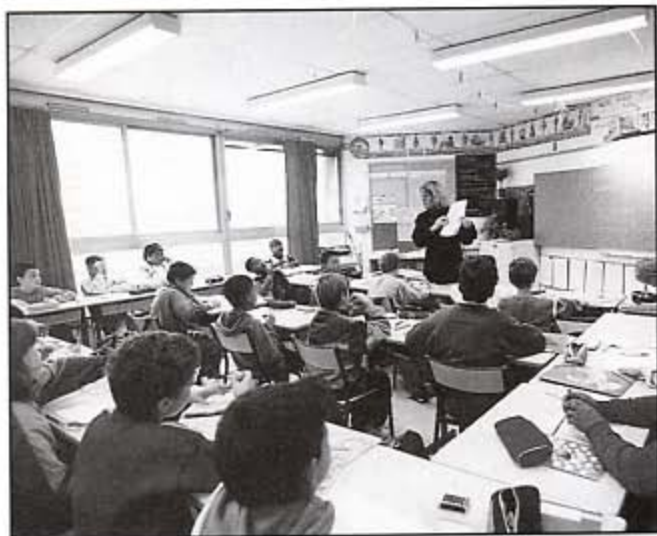
- La commission d'intégration des personnes handicapées qui fait un travail d'écoute, recense les problèmes et fait des propositions.

De plus, sur des projets ponctuels, l'avis des habitants est recueilli à travers des réunions publiques, des consultations, des enquêtes...

Par ailleurs, le jumelage de Créteil avec plusieurs cités étrangères permet à la fois des actions d'amitié, de solidarité et d'échanges, mais aussi une expression internationale de la citoyenneté. Enfin, il convient de noter qu'à la demande du Maire, sont actuellement étudiées les modalités de mise en place d'une instance d'expression, dite "Conseil de surveillance" où les acteurs concernés par le logement locatif social, et en particulier les locataires, pourraient échanger et s'informer.

## Intégration

Dans ce domaine, la Ville a signé avec l'Etat un Contrat d'agglomération dont la finalité est d'impulser et développer un programme global d'insertion des communautés étrangères ou d'origine étrangère dans



**65 % des Cristoliens jugent satisfaisante l'action municipale en faveur de l'intégration des immigrés.**

la cité. A Créteil, ce sont 86 organismes, associés à 23 organismes non cristoliens, qui proposent de très nombreuses actions concernant tous les secteurs de la vie quotidienne ; ces actions sont répertoriées dans un "guide des actions spécifiques proposées aux communautés étrangères et d'origine étrangère" diffusé très largement et qui constitue une mine de renseignements particulièrement utiles et appréciés. C'est ainsi qu'aujourd'hui, sont couverts tous les domaines liés à la vie quotidienne, l'emploi et la formation, l'expression culturelle et la pratique culturelle...

Par ailleurs, la Ville de Créteil a signé une charte pour l'intégration des personnes handicapées, charte qui définit leurs droits à l'information, aux lieux publics et de vie sociale, aux transports, à l'éducation en milieu ordinaire, au travail, au logement et à la convivialité.

## Réflexions pour l'avenir

### Démocratie locale - citoyenneté

Nous l'avons vu, dans tous les secteurs existent à Créteil des structures qui permettent d'associer les habitants à l'examen des différents problèmes qui concernent leur vie quotidienne.

Mais quelles que soient la qualité et la diversité de l'inventaire ainsi dressé, la conduite d'une politique de la ville dans les domaines de la démocratie et de la citoyenneté nécessite des ajustements permanents, suppose que soient régulièrement débattues les orientations et les perspectives. L'objectif essentiel étant de susciter, développer l'aptitude de chacun de nous à se prendre en charge et à se conduire en véritable partenaire des "autorités".

Cet objectif sera atteint quand le civisme s'imposera comme un état d'esprit, une manière de se conduire, car le civisme c'est bien sûr être conscient à la fois de ses droits et de ses devoirs, mais aussi de l'importance de son comportement dans la société. Pour sa part, la Municipalité de Créteil a depuis toujours placé au centre de ses préoccupations le souci de la démocratie et l'expression de la citoyenneté.

D'importants résultats ont été obtenus dans ces deux domaines. Mais à une période de notre histoire où le civisme recule, où le repli sur soi devient courant, il convient de rechercher dans quel sens il faut agir aujourd'hui pour répondre, avec toujours plus de réussite, à cette double préoccupation.

C'est ainsi que pourrait être envisagée une grande campagne de formation civique de la population, après avoir défini les supports, les

formes, les lieux et le contenu, les établissements scolaires et les associations pouvant jouer dans ce domaine un rôle primordial.

Il serait par ailleurs nécessaire de trouver les moyens de procurer aux habitants la possibilité de connaître leurs droits et leurs devoirs, les informations juridiques et administratives de base.

Parallèlement, il faudrait accroître l'aptitude qu'ils ont à se prendre en charge, développer chez eux la pratique du civisme au quotidien, leur faire comprendre et accepter la remise en cause de certains comportements, les inciter à participer davantage à la vie de la cité en les associant plus étroitement aux choix politiques locaux. La mise en place de comités d'usagers, de conseils de voisinage, de commissions locales... pourrait répondre à cet objectif. De plus, une réflexion pourrait être engagée, d'une part pour optimiser l'organisation et le fonctionnement des comités de quartier, d'autre part pour faciliter l'implantation d'équipements publics de proximité et améliorer le fonctionnement des établissements existants.

Cette série de propositions, qui n'est en aucun cas limitative, devrait permettre de dégager et de définir les actions à mettre en œuvre afin que la Ville de Créteil franchisse un nouveau cap décisif dans le domaine de la citoyenneté et de la démocratie.

## Intégration

Nous l'avons signalé dans le bilan, Créteil a su se doter, en signant avec l'Etat un Contrat d'agglomération, d'un instrument qui a permis de dresser un tableau précis de la situation et conséquemment d'initier, en liaison étroite avec les associations, de très nombreuses actions. Mais le Contrat d'agglomération arrive bientôt à son terme ; il est donc impératif de mettre en place les relais nécessaires en confortant l'action des associations et en pensant l'intégration non pas comme une fin en soi mais comme un des éléments d'une politique globale de la ville. En prenant en compte le bilan positif des actions menées depuis plusieurs années, il convient donc aujourd'hui de réfléchir à l'orientation et au renforcement des dispositifs existants, à leur mise en cohérence et au lancement éventuel de nouveaux modes d'intervention.

La réflexion doit donc permettre de dégager des axes prioritaires qui sous-tendront toutes les actions dans les années à venir.

Elle pourrait donc, en premier lieu, porter sur les quatre piliers de l'intégration que sont l'accueil, l'école, l'emploi et le logement.

La qualité de l'accueil et de l'information, dont dépendent les chances d'insertion dans le tissu local, devrait encore être améliorée. L'école, lieu privilégié de l'apprentissage des règles de la vie collective, devrait voir ses moyens renforcés pour lui permettre de jouer pleinement son rôle ; autour d'elle, devrait être dynamisé l'ensemble des solidarités associatives en veillant à la cohérence et à la complémentarité de leurs actions. L'accès à l'emploi, au logement, passages obligés pour l'intégration sociale, devrait être facilité.

En second lieu, il conviendrait de développer des actions transversales. C'est ainsi que le tissu associatif, relais indispensable face aux situations d'exclusion, devrait être encouragé, soutenu, développé. Les relations intercommunautaires devraient être favorisées, des possibilités d'expression, de rencontres recherchées, des projets de nature multiculturelle envisagés.

De plus, devraient aussi être recherchés les moyens permettant à tous les individus d'être respectés dans notre société et d'accéder à l'égalité des droits sur le plan civique et des chances sur le plan social. Enfin, le respect des droits de l'homme, la lutte contre le racisme et la xénophobie, l'expression de la citoyenneté devraient constituer une préoccupation essentielle.

Poursuivre et développer une politique permettant de favoriser l'accès de chacun au droit commun, d'enrayer les mécanismes d'exclusion et de marginalisation, de ne laisser personne au bord de la route, tel est le défi que Créteil et les Cristoliens doivent relever.

**P**rincipe fondamental qui éclaire l'action municipale dans son ensemble, la solidarité ne saurait se résumer à un domaine de compétence particulier. Qu'il s'agisse de fiscalité, d'habitat, d'action culturelle ou d'action sociale, on retrouve la même démarche de solidarité dans les choix effectués. En matière d'action sociale plus particulièrement, il importe de compléter les dispositifs existants à d'autres niveaux par des actions de proximité que la collectivité locale est le mieux à même d'entreprendre.

## La solidarité, pourquoi ?

Cette question dans la brutalité même de son énoncé peut paraître incongrue, voire choquante.

Et pourtant, certains remettraient volontiers en cause cette notion en trouvant que "la solidarité coûte trop cher".

Il convient donc de rappeler que l'action sociale a pour objectif de répondre à des situations que chacun peut rencontrer dans sa vie et qui peuvent, si elles ne sont pas traitées, être des facteurs de marginalisation et d'exclusion sociale.

Ainsi, l'arrivée d'un enfant dans un foyer ne doit pas aboutir à exclure l'un des parents (dans les faits, la mère) du monde du travail. L'interruption d'activité professionnelle pour élever son enfant doit demeurer un choix. De même, l'enfant, dès son plus jeune âge, doit pouvoir trouver les conditions de son épanouissement quels que soient son milieu social et ses origines ; c'est très tôt dans la vie, si l'on n'y prend garde, que les inégalités font leur apparition.

Par ailleurs, chacun peut, au cours de sa vie, avoir besoin de la collectivité ; chacun peut être frappé par la maladie, par un handicap, par des difficultés professionnelles graves, le chômage. Seul, l'individu, même avec les progrès importants de la protection sociale depuis plusieurs décennies, se trouve démuné.

Enfin, l'avance en âge est un processus inéluctable pour chacun. Il dépend de nous, et notamment de la collectivité, de faire de cet accroissement de la durée de vie (un des faits majeurs de notre siècle) un progrès et une richesse, ou au contraire de l'envisager comme une malédiction.

Ainsi, tous peuvent, à un instant ou l'autre de leur vie, de façon plus ou moins intense en fonction des événements et des circonstances, avoir besoin de la collectivité.

C'est la raison d'être essentielle d'une politique publique de solidarité. Rappelons qu'à Créteil :

- 4 300 enfants ont moins de 3 ans dans une ville où le taux d'activité féminine est fort : 78 % des femmes de 20 à 39 ans font partie de la population active ;
- plus de 9 % de la population est âgée de plus de 60 ans, les "plus de 75 ans" représentent un tiers de ce pourcentage ;
- plus de 1 500 personnes ont besoin de l'aide médicale pour faire face à leurs dépenses de santé ;
- le nombre de foyers bénéficiaires du RMI dépasse les 500 ; très souvent, il s'agit de personnes exclues durablement du monde du travail ;
- la maladie grave, le handicap, la dépendance touchent un nombre non négligeable de Cristoliens.

Ce sont donc des secteurs importants de la population qui ont besoin, à un moment donné, d'une politique publique de solidarité. L'aide privée, bénévoles, quelle que soit sa valeur, ne peut répondre à des besoins d'une telle ampleur.

Quels sont les éléments de cette politique ?

## La solidarité, comment ?

L'action sociale concerne plus particulièrement, mais pas exclusivement, les domaines de la petite enfance, du 3e âge, de la lutte contre la précarité et l'exclusion, de l'intégration des personnes handicapées, de la prévention du sida.

Les réponses qui sont apportées par la Ville relèvent d'une triple démarche :

- en terme de prestations,
- en terme d'équipements,
- en terme de dynamique sociale.

## les prestations

Il y a l'Aide sociale légale, et l'instruction des nombreux types de dossiers d'ouverture de droits pour les Cristoliens les plus démunis :

- l'aide médicale, qui permet l'accès aux soins dans les mêmes conditions pour tous ;
- le RMI, avec ses trois volets : allocation, droits dérivés, contrat d'insertion ;

- la prise en charge des frais de placement en maison de retraite des personnes âgées.

Il y a également l'ensemble des prestations créées par le Centre communal d'action sociale (CCAS), établissement public communal :

- les secours financiers apportant une aide de subsistance ponctuelle ou reconductible ;
- les aides financières affectées à un objet particulier : paiement d'un loyer, d'une caution, de dépenses d'EDF, prise en charge partielle des frais d'activités culturelles et sportives pour les enfants d'âge scolaire, couverture financière partielle des stages de formation ; tout cela en fonction des ressources du foyer ;
- l'allocation mensuelle 3e âge, permettant à une personne âgée vivant à Créteil d'avoir un minimum de ressources fixé à 80 % du Smic pour une personne seule et 150 % pour un couple.

L'ensemble de ces aides financières s'élève en 1993 à plus de 2,2 millions de francs.

Mais l'aide n'est pas que financière, elle est aussi matérielle. C'est le cas tout particulièrement des mesures de soutien à domicile des personnes âgées :

- l'aide ménagère (ménage, courses, préparation des repas, aide aux démarches) servie à plus de 400 bénéficiaires ;
- les repas à domicile (150 bénéficiaires, résidences de personnes âgées non comprises) ;
- les soins à domicile, en cas de pathologie nécessitant des soins réguliers et fréquents (25 bénéficiaires chaque jour, extension à 30 bénéficiaires en cours) ;
- la téléalarme, destinée à sécuriser les personnes âgées isolées (plus de 100 foyers raccordés).

Certaines de ces prestations (l'aide ménagère et les repas à domicile), prévues à l'origine pour des personnes âgées, peuvent être servies à des personnes atteintes par un handicap ou une pathologie spécifique rendant nécessaire un tel recours.

Mentionnons aussi les activités de type récréatif permettant aux personnes âgées de participer à des spectacles organisés pour tous dans la ville (mais avec une prise en charge dès le domicile) ainsi que les activités des clubs 3e âge, certes réservés à une population particulière, mais organisées avec un grand souci d'ouverture sur l'extérieur. La recherche d'actions inter-générationnelles est systématiquement entreprise. Le CCAS participe également à des projets collectifs destinés à des bénéficiaires du RMI, l'enjeu étant d'enclencher un processus de réinsertion durable.

## Les équipements

La mise en place et le fonctionnement des équipements du CCAS constituent la principale source de dépenses en matière d'action sociale. C'est aussi la part la plus visible de l'action menée.

Ainsi, pour répondre à une demande importante de garde permanente des jeunes enfants, la Municipalité a accru au fil des ans le nombre de places disponibles : 451 places dans les crèches municipales (au



**62 % des Cristoliens jugent satisfaisante l'action de la municipalité en faveur de l'aide sociale.**

1/10/93), 230 places en crèches départementales, 47 places en crèches privées (associatives) ; mentionnons aussi l'existence d'environ 200 assistantes maternelles indépendantes agréées.

En matière de garde temporaire (pour les enfants dont l'un des parents ne travaille pas), Créteil dispose maintenant de 3 halte-garderies municipales : la Croix-des-Mêches, le Port et la Habette (48 berceaux au total).

Enfin, la Ville a voulu répondre à des demandes moins formelles et aiguës que la garde permanente, mais tout aussi réelles, par l'ouverture d'un lieu innovant d'information, de conseil et d'échange. C'est l'espace polyvalent petite enfance, qui regroupe en un lieu unique trois structures :

- un centre de ressources permettant une information personnalisée sur la diversité des réponses aux besoins de garde existant dans la ville ;
- un relais assistantes maternelles permettant la mise en relation entre familles à la recherche d'une personne agréée et assistantes maternelles indépendantes, facilitant la promotion de cette profession et l'instauration de rapports contractuels ;
- la halte-garderie, déjà mentionnée.

Mais il faut également répondre à des besoins nouveaux ; en particulier, les menaces qui pèsent sur la scolarisation en maternelle des 2-3 ans ont incité la Ville à mettre en place deux jardins d'enfants dans des locaux scolaires vacants.

Envers le 3e âge, la Ville a voulu compléter sa politique de soutien à domicile par l'implantation d'hébergements spécifiques pour ceux qui le souhaitent. Ce sont les résidences pour personnes âgées (RPA) gérées soit par le CCAS, soit par une association (l'AREPA) : en tout, plus de 350 logements répartis dans les différents quartiers de Créteil. Ces résidences (du moins les RPA gérées par le CCAS) servent de support d'implantation des clubs 3e âge et ne sont donc pas seulement des logements mais participent à la vie collective.

Il faudra à l'avenir réfléchir à l'implantation de structures légères, type "domicile collectif" permettant à une personne âgée en perte d'autonomie, de ne pas quitter son quartier et de garder une ouverture sur l'extérieur en atténuant la rupture avec le passé que représente trop souvent l'entrée en établissement. Ce type de structures permettrait aussi un hébergement temporaire offrant une solution moins brutale que l'alternative entre domicile individuel, parfois insécurisant, et hébergement spécialisé.

D'autres structures ont vu le jour avec les encouragements de la Municipalité : ainsi, des appartements thérapeutiques, gérés par l'association *Aparts* pour les malades atteints du sida ; ainsi la consultation médicale et d'orientation sociale pour les plus démunis, gérée par l'association *Créteil solidarité* ; autre type de structures, la Régie de quartier ouvrant à des jeunes ou des adultes en difficulté la possibilité d'une activité économique et d'une formation.

## La dynamique sociale

La création de prestations, de services et d'équipements ne constitue pas à elle seule une réponse aux problèmes posés, ceci pour au moins deux raisons :

- certaines situations sont fort complexes et la Ville ne peut, à elle seule, y remédier ;
- d'autres institutions, d'autres organismes publics, et aussi les associations, jouent un rôle en matière de solidarité et il importe de tenir le plus grand compte de la nature et des limites des interventions de chacun.

C'est pourquoi la Ville entend animer une politique de prévention et de développement social en liaison étroite avec les institutions publiques et privées concernées, comme avec le corps social dans son ensemble.

C'est la définition même du partenariat, mot devenu banal mais réalité, qui suppose de vaincre les réticences fondées sur des présupposés d'une part, et de respecter l'identité de chacun des acteurs sociaux et leur mission propre d'autre part. Ainsi, la Ville a développé des coordinations sectorielles :

- en matière de petite enfance, une commission extra-municipale a été créée en 1992 regroupant les structures concernées par ce domaine : Education nationale, PMI, CAF, secteur associatif, afin d'impulser une réflexion commune quant à l'accueil du jeune enfant ;
- en matière de 3e âge, la recherche d'une coordination est systématiquement entreprise afin d'évaluer les situations et de rechercher les meilleures solutions. Il s'agira à l'avenir d'articuler davantage l'aide apportée par les familles et celle des professionnels, tant ceux de nos services que ceux à statut libéral ;
- depuis 1989, une commission pour l'intégration des personnes handicapées a été mise en place : elle a développé une politique importante d'information et de sensibilisation (qui se poursuit) ; elle constitue aussi un lieu d'échanges et de confrontation en ce qui concerne notamment le domaine de l'accessibilité du domaine public et des équipements ;
- enfin, dans un registre légèrement différent, la Ville a une politique de participation active à toutes les formules contractuelles préconisées par l'Etat, comme le FSL (Fonds de solidarité logement) destiné à traiter les impayés de loyer et à garantir l'accès au logement des plus pauvres, ou le FAIJ (Fonds d'aide à l'insertion des jeunes) destiné à soutenir financièrement les démarches d'insertion, et notamment de formation, des jeunes en difficulté.

Cette liste n'est pas exhaustive et il faut mentionner, au-delà des instances formelles, l'intensité des échanges, au quotidien, entre les personnes et les organismes impliqués dans l'action sociale.

A la différence des équipements et des prestations, l'existence d'une dynamique sociale ne se décide pas. Elle résulte de la richesse du terrain, des capacités d'écoute et d'implication de chaque partenaire.

Elle pourra s'appuyer à l'avenir sur :

- une meilleure connaissance des dysfonctionnements sociaux : c'est le sens d'une démarche de type "observatoire" ;
- une information encore plus claire et pertinente vis-à-vis de ceux qui en ont le plus besoin.

Elle permettra l'exploration de voies nouvelles afin d'assurer l'intégration et l'épanouissement de tous dans la cité.

## Vivre à Créteil

	Très	Assez	Peu	Pas du tout	NSP
Etes-vous satisfait de vivre à Créteil ? .....	53 %	36 %	7 %	4 %	—
Etes-vous satisfait de Laurent Cathala comme maire ? .....	24 %	59 %	10 %	3 %	4 %
La municipalité est-elle proche des préoccupations des gens ? .....	30 %	41 %	18 %	7 %	4 %
La municipalité est-elle efficace ? .....	23 %	56 %	14 %	3 %	4 %
Etes-vous satisfait des prestations des services municipaux ? .....	15 %	63 %	16 %	3 %	3 %
Etes-vous satisfait des actions de la municipalité en faveur des équipements de la ville ? .....	36 %	52 %	9 %	2 %	1 %
D'après la qualité de vie que vous avez à Créteil, estimez-vous le montant de vos impôts locaux justifié ? .....	12 %	30 %	23 %	29 %	6 %



## La vie urbaine

	Très	Assez	Peu	Pas du tout	NSP
Etes-vous satisfait des actions de la municipalité en faveur de l'environnement ? .....	48 %	35 %	10 %	6 %	1 %
Avez-vous le sentiment que l'urbanisme de la ville se fait au détriment du cadre de vie ? .....	22 %	17 %	23 %	36 %	2 %
La création du quartier de la Source est-elle importante ? .....	38 %	43 %	11 %	5 %	3 %
La réhabilitation des quartiers est-elle importante ? .....	67 %	27 %	4 %	1 %	1 %
Etes-vous satisfait des actions de la municipalité en faveur du développement économique ? .....	11 %	52 %	19 %	4 %	14 %
Etes-vous satisfait des actions de la municipalité en faveur du commerce ? .....	29 %	49 %	13 %	4 %	5 %
Etes-vous satisfait des actions de la municipalité en faveur des transports en commun ? .....	35 %	45 %	11 %	5 %	4 %
Le projet de construction d'une nouvelle station de Métro jusqu'au quartier de la Source est-il important ? .....	56 %	26 %	10 %	6 %	2 %
Etes-vous satisfait des actions de la municipalité en faveur de l'emploi ? .....	6 %	32 %	29 %	10 %	23 %

## La vie sociale

	Très	Assez	Peu	Pas du tout	NSP
Etes-vous satisfait des actions de la municipalité en faveur des associations ? .....	32 %	47 %	10 %	2 %	9 %
Etes-vous satisfait des actions de la municipalité en faveur de la culture ? .....	38 %	50 %	8 %	2 %	2 %
Etes-vous satisfait des actions de la municipalité en faveur des sports ? .....	59 %	33 %	4 %	2 %	2 %
Etes-vous satisfait des actions de la municipalité en faveur des loisirs ? .....	41 %	45 %	9 %	3 %	2 %
Etes-vous satisfait des actions de la municipalité en faveur de l'éducation ? .....	21 %	46 %	18 %	6 %	9 %
Etes-vous satisfait des actions de la municipalité en faveur des jeunes ? .....	32 %	43 %	11 %	5 %	9 %
Antirouille est-il important ? .....	56 %	34 %	6 %	3 %	1 %
La rénovation des groupes scolaires est-elle importante ? .....	71 %	25 %	3 %	—	1 %
Etes-vous satisfait des actions de la municipalité en faveur de l'aide sociale ? .....	17 %	45 %	14 %	6 %	18 %
Etes-vous satisfait des actions de la municipalité en faveur de l'intégration des immigrés ? .....	21 %	44 %	13 %	11 %	11 %
Etes-vous satisfait des actions de la municipalité en faveur des personnes âgées ? .....	31 %	45 %	7 %	2 %	15 %
Etes-vous satisfait des actions de la municipalité en faveur de la sécurité ? .....	14 %	46 %	27 %	11 %	2 %



**S'il est très ou assez important de construire de nouveaux logements, préférez-vous que l'on construise des logements :**

En accession à la propriété	En location privée	En location sociale	NSP
29 %	14 %	55 %	2 %

Sondage réalisé par SCP Communication auprès d'un échantillon de 504 personnes représentatives par catégories de sexe, d'âge, de profession, et par quartier de l'ensemble de la population de Créteil.

Cet échantillon a été établi d'après les statistiques de l'Insee, recensement général de la population de 1990. Les interviews ont eu lieu par téléphone du 21 au 27 septembre 1993. L'intégralité de ce sondage, détaillé par quartier, âge, profession, etc, sera publiée dans les prochains numéros de Créteil Vivre ensemble.